

**Extrait du Registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL du 17 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	01/04/2025
<b>Date d’Affichage</b>	01/04/2025
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>13</b>
Présents	7
<b>Votants</b>	<b>11</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUÇ.

**Absents excusés :**

Mme Sylvie COUPE  
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,  
Mme Laëtitia SALIOT donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER,  
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS,  
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUÇ.

**Absents :**

Mr Patrick DEMARQUET

**N°042-2025****Vote du Compte de Gestion 2024 – Résidence Le Clos d'Augustine**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Pour ce lotissement, il reste 1 lot à vendre pour un montant de 25 308.00 € HT.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 035-213501380-20250417-D042\_2025-DEdu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget Résidence Le Clos d'Augustine faisant apparaître un résultat de clôture de :

Résultat d'exploitation	0.00 €
Résultat d'investissement	0.00 €

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

